

الإسلام  
العلماء  
الإمام

Commentaire [Tafsir] du Hadîth de l'homme  
qui demanda à sa famille de le brûler après sa  
mort et de répandre ses cendres.

*Par plusieurs savants...*



## **Le Hadîth :**

Abou Hourayra -*qu'Allâh l'agrée*- rapporte du prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*- qu'il a dit « **Il y avait un homme qui s'était fait du mal à lui-même. Lorsque la mort lui vint, il dit à son fils : « Lorsque je mourrai, brûle mon corps puis réduis-le en poudre puis jette mes cendres dans le vent, car si Allah parvient à me ressusciter il me punira d'un châtement que jamais personne n'a subis. »** »

**Lorsque la mort le prit, on fit de lui ce qu'il avait demandé. Alors Allah ordonna à la terre de réunir tout ce qui se trouve en elle, et la terre obéit.**

**Une fois que l'homme fut rétabli, Allah lui dit « Qu'est-ce qui t'a amené à faire ça ? »**

**Il répondit « Ô Seigneur ! C'est parce que j'ai eu peur de Toi ! » Alors Allah lui pardonna. »** [Rapporté par Boukhârî et Mouslim.]

## **L'explication du Hadîth :**

Et l'imam Ad-Dahlawi a dit :

« Et ceci est l'explication que nous comptons le véridique approuvé, que la paix et le salut d'Allah soient sur lui, au sujet de celui qui fut sauvé alors qu'il avait été injuste envers lui-même et ordonna à sa famille d'être carbonisée et que ses cendres soient éparpillées, de peur qu'Allah ne le ressuscite et puisse être capable de lui faire quelque chose ; cet homme était sûr et certain qu'Allah était décrit comme ayant une puissance totale, mais la puissance concerne ce qui est possible et non ce qui est impossible ; or il croyait que réunir les cendres éparpillées à moitié dans la mer et à moitié dans les terres est une chose impossible : il ne prit pas cela pour une faiblesse, et agit en fonction de ce qu'il avait comme connaissance, et ne fut donc pas considéré mécréant. »

Fin de citation.

**Source** : Houjjatou llahil Bâligha, tome 1, page 60.

Et Ibn ‘Abdel Barr -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit

« Cet homme ignore certains des attributs d’Allah, à savoir la puissance, il ne savait pas qu’Allah est capable de ce qu’Il veut. Ils dirent (les savants) qu’ignorer un attribut d’Allah tout en croyants aux autres qu’il connaît n’est pas mécréant pour avoir ignoré certains attributs, car le mécréant est celui qui s’entête contre la vérité et pas celui qui l’ignore. »

Fin de citation.

**Source** : At-Tamhîd, volume 18, page 42.

Ibn Hajar Al ‘Asqalânî -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit :

« Et Al Khattâbî -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Et ceci peut pauser problème : comment serait il pardonné alors qu’il renie la résurrection et la capacité d’Allah de ressuscité les morts ?** »

**La réponse est qu’il n’a pas renié la résurrection, mais il a ignoré et pensa que si on lui faisait ça, il ne serait pas ressuscité et donc il ne serait pas puni, or sa Foi se manifesta lorsqu’il avoua qu’il ne dit cela que par peur d’Allah. »**

Fin de citation.

**Source** : Fath Al Bârî, volume 2, page 522.

Ibn Taymiya -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit :

« Il avait Foi en Allah dans l’ensemble, et il croyait en la résurrection dans l’ensemble, c’est-à-dire qu’il croyait qu’Allah récompense et châtie après la mort, et il avait fait une bonne action qui est la peur qu’Allah le punisse pour ses péchés, Allah lui pardonna alors ses péchés du faite qu’il avait Foi en Allah, au jour dernier et qu’il avait fait une bonne action. »

Fin de citation.

**Source** : Majmou‘ Al Fatawa, volume 12, page 491.

‘Abdel-Latîf ibn ‘Abderrahmân Al Cheykh -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- :

« Et le Hadîth de l’homme qui demanda à sa famille de le bruler, cet homme était monothéiste et n’avait pas commit de grand polythéisme, car il est confirmé par la voie d’Abî Kâmil, d’après Hammâd, d’après Thâbit d’après Abî Râfi‘ -*qu’Allâh leur fasse Miséricorde*- d’après Abou Hourayra : « **Il n’avait pas fait un seul acte de bien à par le monothéisme.** » Donc ; l’argumentation par ce hadîth dans notre sujet est dès lors invalide. »

Fin de citation.

**Source** : Minhaj Ta'sîs, page 217.

En effet, l'imam Ahmad -*qu'Allâh lui fasse Miséricorde*- rapporte dans son *Mousnad*, Hadîth n° 7697 :

D'après Abou Hourayra -*qu'Allâh l'agrée*-, d'après le prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*- et plus d'une personne, d'après Al Hassan et Ibn Sîrîn -*qu'Allâh leur fasse Miséricorde*-, d'après le prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*- qui dit : « **Il y avait un homme avant vous, qui n'avait fait aucun acte de bien à part le monothéisme.** »

**Lorsque la mort lui parvint, il dit à sa famille : « Lorsque je mourrai, brûle moi jusqu'à ce que je devienne cendre, puis réduis la en poudre et jette là un jour de vent. Lorsqu'il mourut, ils firent ce qu'il eu demandé.**

**Mais une foi entre les mains d'Allah, Allah lui dit « Ô fils d'Âdam, qu'est ce qui t'a poussé à faire cela ? »**

**Il dit « La peur de Toi Ô Seigneur ! »**

**Alors Allah lui pardonna bien qu'il n'avait pas fait un seul acte de bien autre que le monothéisme. »**

'Abdallah Abou Boutayn -*qu'Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit :

« Quant à l'homme qui demanda à sa famille de le brûler, et qu'Allah lui pardonna malgré qu'il doutait d'un des attributs du Seigneur, Béni et Sanctifié, eh bien si Allah lui a pardonné c'est parce qu'aucun messenger ne lui était parvenu, et c'est l'avis de plus d'un savant. C'est pour cela que le Cheykh [Ibn Taymiyya] Taqiyyoud Dîn a dit : « **Celui qui doute d'un attribut parmi les attributs d'Allah qu'une personne telle que lui ne peut ignoré, il devient mécréant. Et si une personne telle que lui peut ignorer cela, il ne devient pas mécréant.** » Et il dit « **C'est pour cela que le prophète ne jugea pas mécréant celui qui douta de la puissance d'Allah, car il ne peut devenir mécréant qu'après que le message lui soit transmit.** »

C'est également l'avis d'Ibn 'Aqîl -*qu'Allâh lui fasse Miséricorde*-, il estima que cet homme n'avait pas eu accès au message. Et le choix de Cheykh Taqiyyoud Dîn -*qu'Allâh lui fasse Miséricorde*- concernant les attributs d'Allah est que l'ignorant ne devient pas mécréant ; mais pour ce qui est du *Chirk* et les choses comme ça, alors non ! »

Fin de citation.

**Source** : Dourar As-Saniyya, volume 12, page 73.